



**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
MASSIF CENTRAL**

BIENS SECTIONAUX DE L'EST CANTAL

8 900 biens - 21 161 hectares



LES SECTIONNAUX DE L'EST CANTAL

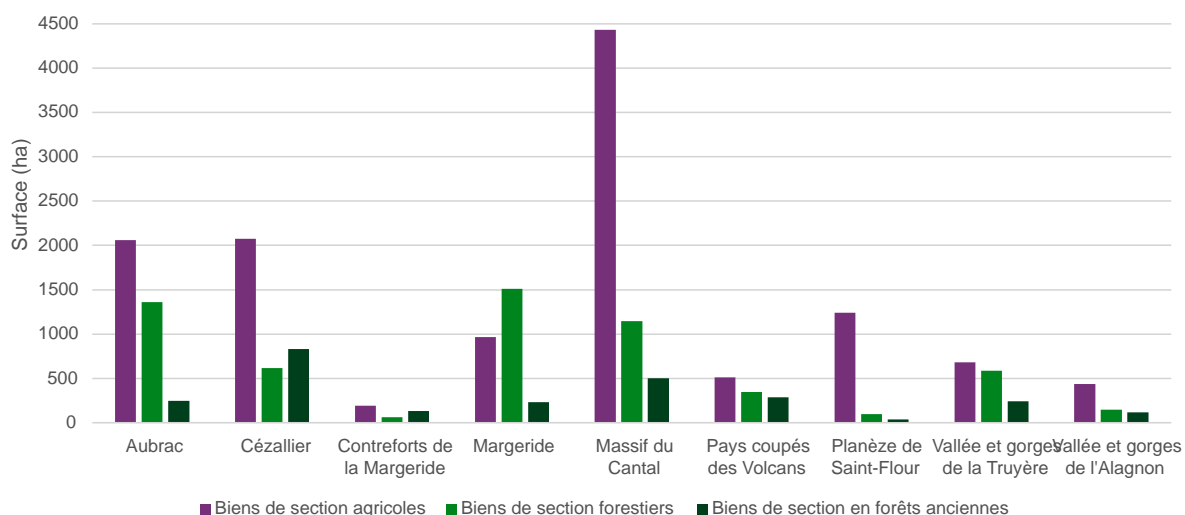
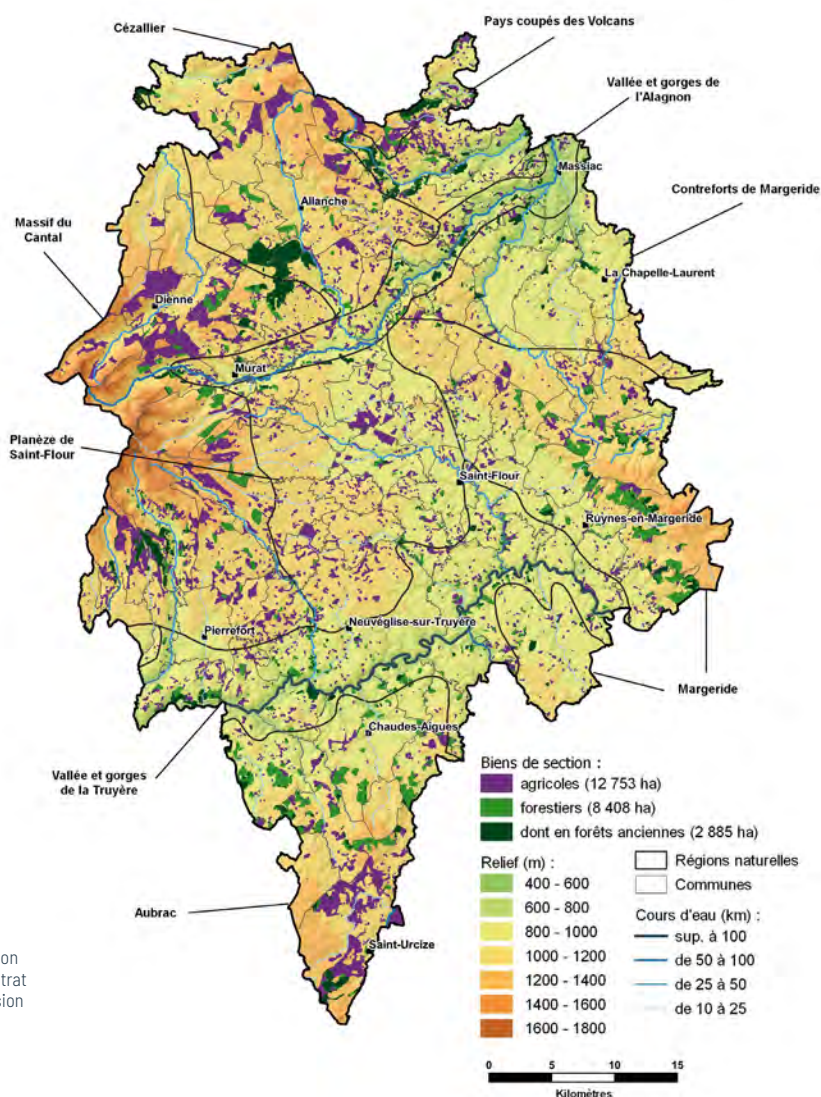
Le syndicat des territoires de l'Est Cantal couvre deux EPCI : Hautes Terres communauté et Saint-Flour communauté pour une superficie de 2 266 000 hectares. Ce territoire comprend un peu moins de 8 900 biens de section (soit 9,25% du territoire), très hétérogènes dans leur surface, variant de quelques mètres carrés jusqu'à un peu plus de 240 hectares.

Plus de 45% des biens de section à vocation agricole couvrent une surface inférieure à 0,25 ha. Certains présentent de très petites superficies inexploitées souvent occupées par des végétations d'ourlets voire de fourrés. Les plus grands biens sectionaux sont localisés à l'étage montagnard et correspondent à des estives.

La majorité des biens de section de l'Est Cantal sont agricoles (12 753 ha soit 60,3%) ; les biens de section forestiers représentent 8 408 ha soit 39,7%, dont 2 690 ha occupés par des forêts considérées comme anciennes. Ces espaces forestiers sont davantage susceptibles d'héberger une biodiversité plus riche et diversifiée que les forêts récentes.

Biens de section sur l'Est Cantal

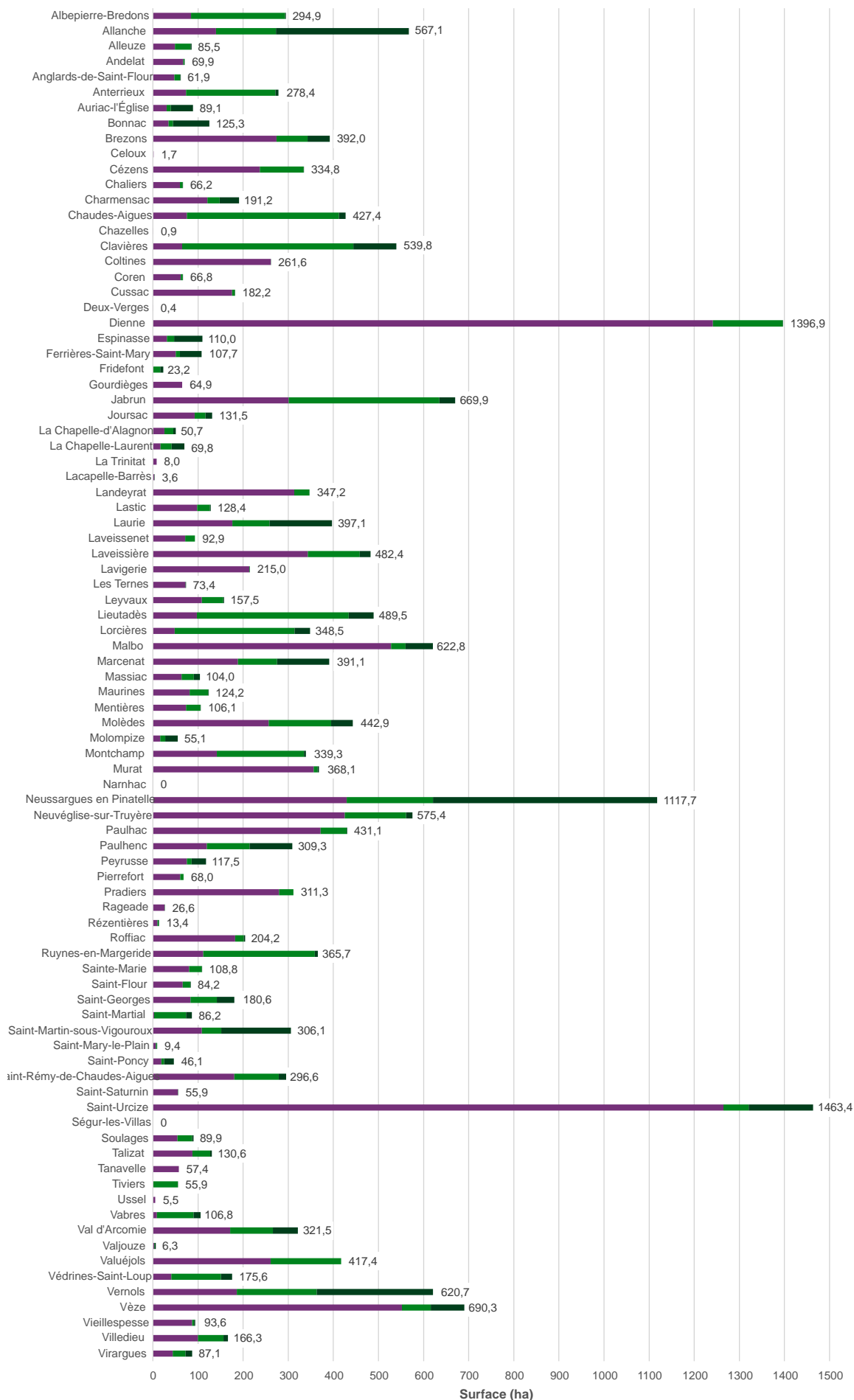
Sources : ABT / SYTEC - inventaires botaniques des biens de section sur la base des données cadastrales de 2017 ; sphère écologie contrat IGN-FCBN © SIG CBN Massif central, 2021 - reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable.



Surface des biens de section par commune de l'Est Cantal



Sources : ABT/SYTEC - inventaires botaniques des biens de section sur la base des données cadastrales de 2017
© SIG CBN Massif central, 2021 - reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable.



UNE RÉPARTITION TRÈS INÉGALE...

Que ce soit à l'échelle des petites régions naturelles ou des communes, il existe une forte disparité dans la répartition des biens de section sur le territoire. Le Massif du Cantal présente la plus grande part de surfaces en biens de section, essentiellement agricoles. L'Aubrac et le Cézallier comptent également une surface sectionale importante mais avec une proportion plus équilibrée entre les biens agricoles et les biens forestiers. Enfin, la Margeride est la seule petite région avec des surfaces sectionales majoritairement forestières. Concernant les communes, Saint-Urcize, Dienne et Neussargues-en-Pinatelle présentent une surface de biens de section significativement plus importante que les autres.



60,3 %
12 753 ha

Biens de section agricoles



39,7 %
8 408 ha

Biens de section forestiers



LES SECTIONAUX, DES ESPACES RICHES ET DIVERSIFIÉS

Milieux agropastoraux aux environs de Saint-Urcize
© Q. Ragache / CBN Massif central

Plus de la moitié de la flore départementale est observée sur les biens de section de l'Est Cantal !

L'Est Cantal présente la quasi totalité de la flore (98%), des mousses (96 %) et des lichens (87 %) observés sur le Cantal. Sur ce territoire, les biens sectionaux hébergent la moitié des plantes à fleurs et un quart des mousses du département et abritent un tiers des espèces protégées et/ou en danger d'extinction.

Sur les seuls sectionaux agricoles, ce sont plus de 1000 taxons* recensés dont environ 130 de mousses et 14 de lichens. Les biens de section situés en forêts sont moins diversifiés avec 548 taxons de plantes et 69 taxons de mousses.

* les taxons étudiés ici correspondent aux sections, groupes, espèces, sous-espèces et variétés, tout indigénat confondu.

BIENS DE SECTIONS HERBACÉS

Les petites régions de l'Aubrac, du Cézallier, du Massif du Cantal et de la Planèze de Saint-Flour concentrent une part importante de la surface totale des biens de section agricoles (notamment les communes de Saint-Urcize, Dienne ou encore Vèze). Les milieux ouverts herbacés sur sols moyennement humides sont très représentés et correspondent, en majorité, à des pelouses, des prairies pâturées et des prairies de fauches, agencées en mosaïques avec des landes ou des zones humides, notamment en fond de vallon. Les plus préservés, souvent en altitude, abritent une flore remarquable tandis qu'à basse altitude (Planèze de Saint-Flour), les pratiques plus intensives appauvrissent et banalisent la flore.



Pelouse acidiphile à Œillet des forêts et Fétuque noirissante
© Q. Ragache / CBN Massif central

Les pelouses

Dans les hautes altitudes de l'Aubrac et du Massif du Cantal, on observe parmi les biens sectionaux, des **pelouses sèches sur sols acides** (*Galio saxatilis-Potentillion aureae*, *Violion caninae*, *Koelerio-Phleion phleoidis*...). Ces végétations, devenues rares sur une grande partie du territoire national voire en Europe, forgent l'identité paysagère caractéristique et historique du Cantal où elles sont maintenues par pâturage extensif sans amendement.

On y retrouve, notamment près d'Allanche et de Lavigerie, le discret **Pied de chat** (*Antennaria dioica*) devenu rare depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle (surcueillette, surpâturage, embroussaillage...), ou encore la remarquable **Gentianelle champêtre** (*Gentianella campestris*) observée vers Saint-Urcize.

Fortement menacées, ces pelouses sont protégées dans le cadre de la directive européenne «Habitats, Faune, Flore».



Des semences locales pour restaurer les prairies du Cantal

Plusieurs projets sur le territoire visent à conserver les prairies naturelles grâce à l'implication des exploitants. Ainsi, le projet « semences locales » porté par Saint-Flour Communauté accompagne les éleveurs volontaires dans une expérimentation de récolte et d'implantation de semences de prairies naturelles diversifiées. Cette expérimentation se traduit par un recueil de savoirs disponible sur le site internet de Saint-Flour communauté et du Conservatoire botanique national du Massif central.

Plus d'infos sur <https://projets.cbnmc.fr/prairies/actions/semences-prairiales-cantal>



Gentianelle champêtre (*Gentianella campestris*)
© S. Perera



Antennaire dioïque ou Pied de chat (*Antennaria dioica*)
© A. Descheemacker / CBN Massif central

Les prairies pâturées

Les prairies pâturées se rencontrent sur l'ensemble des petites régions naturelles de l'Est Cantal. Dominées par les graminées et notamment la Crételle (*Cynosurion cristati*), leur flore est plus riche et caractéristique sur les grands plateaux ouverts de la Margeride, de l'Aubrac ou de la Planèze de Saint-Flour.

Ces végétations présentent un intérêt patrimonial relativement fort, en particulier les **prairies pâturées à Luzule champêtre, Fétuque noirâtre et Crételle à crêtes**. Ces végétations prairiales ont tendance à régresser avec l'intensification des pratiques agropastorales (engrais, surpâturage) ou leur abandon total. En absence de pâturage, ces milieux disparaissent au profit d'ourlets prairiaux puis de fourrés.



Prairie fauchée à Knautie d'Auvergne et Fromental élevé
© M. Mercier / CBN Massif central

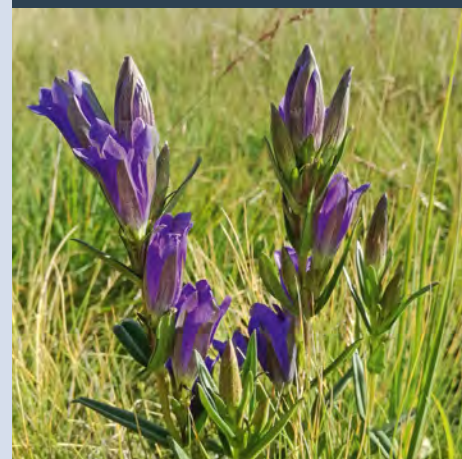
Les prairies fauchées

Les **prairies de fauche** (*Arrhenatherion elatioris*, *Trisetum flavescens*-*Polygonum bistortae*, *Bromion racemosi*) s'observent sur la plupart des petites régions naturelles du territoire mais se montrent plus fréquentes à l'étage collinéen voire submontagnard, en particulier dans l'Aubrac, le Massif du Cantal et la Planèze de Saint-Flour. Elles se caractérisent par des graminées hautes et de nombreuses fleurs aux couleurs vives (Salsifis des prés, Carotte sauvage, Gesse des prés, knauties, centaurées, marguerites...). Les **prairies fauchées à Knautie d'Auvergne et Fromental élevé**, ou encore celles à **Raiponce en épi et Narcisse des poètes** sont particulièrement emblématiques du territoire et diversifiées en raison de leur mode de gestion traditionnelle. Comme la flore des prairies pâturées, ces végétations disparaissent avec l'intensification des pratiques agropastorales, en particulier l'augmentation de la fertilisation et la modification du régime de fauche (enrubannage).

Le saviez-vous ?

Le réseau Sagnes mis en place par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN d'Auvergne) dans le Cantal, sur le bassin Adour Garonne, porte assistance aux propriétaires afin de trouver des solutions individualisées pour une gestion durable des zones humides.

Plus d'infos sur <https://cen-auvergne.fr>



Gentiana pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) © S. Perera



Végétation de Haut-Marais © M. Pouvreau - CBN Massif central

BIENS DE SECTION HUMIDES

Dans le Cantal, les zones humides sont particulièrement nombreuses, notamment sur les hauts plateaux de l'Artense, du Cézallier, de l'Aubrac et des Planèzes volcaniques. Certaines restent encore méconnues malgré la réalisation d'un Atlas départemental des zones humides lancé en 1998 à l'initiative de la Direction départementale des territoires du Cantal. Des inventaires complémentaires sont menés localement à l'image de celui réalisé récemment sur le plateau du Limon, à l'initiative du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Les zones humides observées sur le territoire de l'Est Cantal présentent une grande diversité de faciès : herbiers aquatiques, bas-marais, haut-marais, pelouses mésohygrophiles, magnocariçaies, roselières basses, prairies humides (de fauche et pâturées), mégaphorbiaies. Toutes présentent un fort intérêt écologique et sont particulièrement menacées par l'intensification des pratiques agricoles. Parmi les végétations humides d'intérêt communautaire et inscrites à la directive « Habitats » présentes sur l'Est Cantal, les prairies paratourbeuses et les hauts marais constituent des ensembles particulièrement remarquables et encore bien présents sur les sectionaux. À l'aune de profonds bouleversements climatiques, ces derniers méritent toute l'attention des gestionnaires et propriétaires, tant en raison de leur biodiversité que de la ressource en eau qu'ils abritent.

Les prairies paratourbeuses

Les **prairies paratourbeuses** (*Juncion acutiflori*) sont observées essentiellement à l'étage montagnard, sur l'Aubrac, la Planèze de Saint-Flour et le Cézallier, au niveau des fonds de vallon des grandes surfaces herbagères. Elles présentent une diversité floristique originale et un intérêt patrimonial fort pour la faune.



Flûteau nageant (*Luronium natans*)
© S. Nicolas - CBN Massif central



Pédiculaire des marais (*Pedicularia palustris*)
© S. Nicolas - CBN Massif central

Ces habitats abritent, par exemple, la **Gentiane pneumonanthe** et la **Succise des prés**, plantes-hôtes de deux papillons protégés à l'échelle nationale, respectivement l'**Azuré des mouillères** et le **Damier de la Succise**. Leur conservation passe par l'absence de drainage et un pâturage extensif limitant fortement la fertilisation et la charge en bétail.

Les hauts-marais

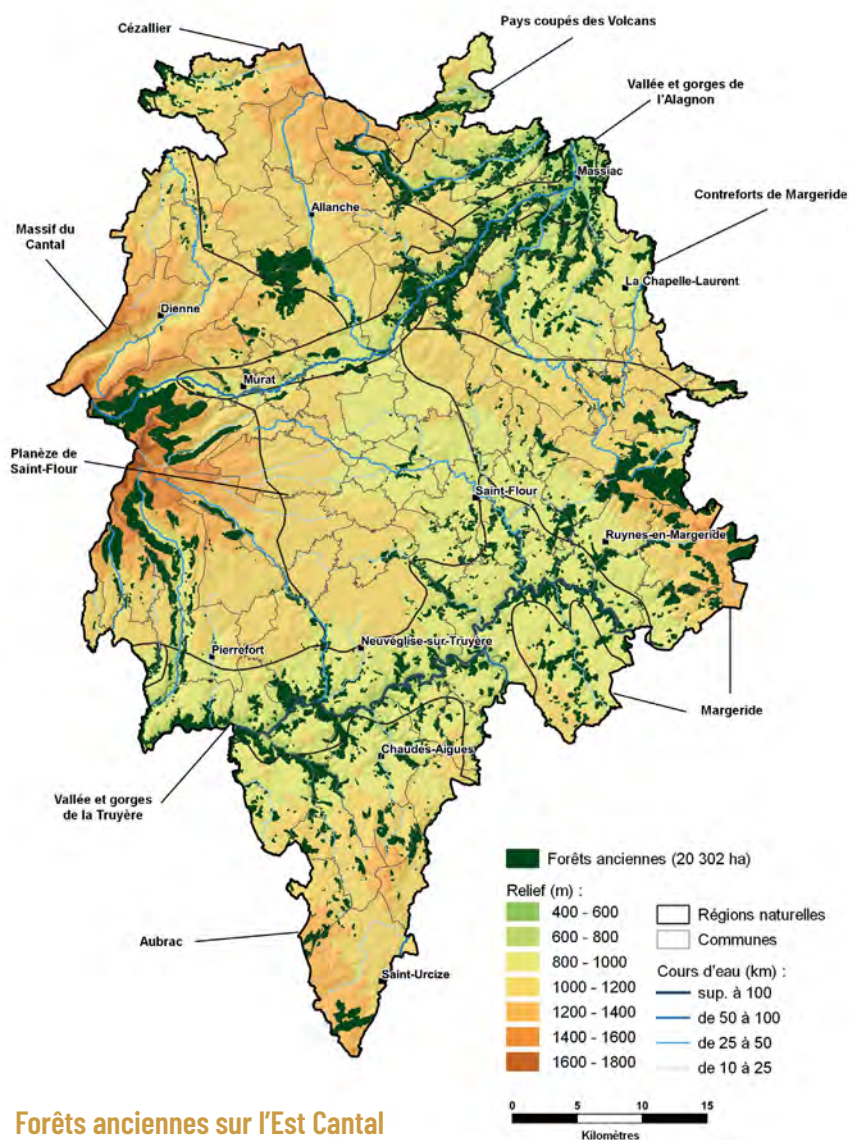
Ces végétations montagnardes se caractérisent par une succession de dépressions, dominées par des touffes de Cypéracées et des micro-buttes de sphaignes et d'Éricacées (Airelles...). Les **hauts-marais** (*Sphagnion magellanici*) hébergent des plantes particulières, souvent menacées ou rares à l'échelle régionale ou nationale : **Rossolis** ou **Drosera à feuilles rondes**, **Laiche pauciflore**, **Utriculaire australe**, **Pédiculaire des marais**, **Flûteau nageant**... Ces milieux sont aujourd'hui en voie de raréfaction suite à l'assèchement (naturel ou par drainage) ou à l'altération de la qualité de l'eau (excès en nitrates notamment). La gestion par pâturage des tourbières doit prendre en compte ces groupements floristiques extrêmement sensibles au piétinement (aménagement d'abreuvoirs et mise en défends des parties les plus tourbeuses).

BIENS DE SECTION FORESTIERS

Les forêts sectionales se situent en majorité sur les hauteurs de la Margeride, le Nord de l'Aubrac, les reliefs et les vallons de la Truyère mais aussi dans les vallées de l'Alagnon et de la Sianne ou encore entre le Massif du Cantal et le Cézallier. Certaines présentent une forte proportion de forêts anciennes tandis que d'autres accueillent de nombreux arbres de gros diamètres participant à la maturité des écosystèmes forestiers.

Les forêts observées correspondent à des hêtraies-chênaies et des hêtraies-sapinières en contexte acide. Les **hêtraies-chênaies collinéennes** (*Quercion roboris*) et les **hêtraies-sapinières montagnardes** (*Luzulo luzuloidis-Fagion sylvaticae*) constituent deux habitats remarquables et en régression ; ils relèvent de la directive « Habitats » et sont donc d'intérêt communautaire. Des hêtraies neutrophiles ont été aussi relevées dans le sud de l'Aubrac telle que la **Hêtraie-sapinière à Calament à grandes fleurs** ; elles constituent un habitat caractéristique de ce territoire.

Certaines régions de l'Est Cantal (Massif du Cantal, Pays coupés des Volcans) et certaines communes (Allanche, Bonnac, Auriac-l'Église, Espinasse, Ferrières-Saint-Mary, Laurie, Malbo, Marcenat, Molède, Neussargues en Pinatelle, Paulhenc, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Sainte-Urcize, Vernols, Vèze...) et notamment les vallées de l'Alagnon et de la Sianne se distinguent par une présence significative de forêts anciennes sur les biens sectionaux. La planification et la mise en place d'actions en faveur de la préservation des forêts anciennes serait à encourager sur ces parcelles (plan simple de gestion, obligation réelle environnementale...).



Forêts anciennes sur l'Est Cantal

Sources : ABT / SYTEC ; sphère écologie contrat IGN-FCBN
© SIG CBN Massif central, 2021 - reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable.

Gorges de la Truyère © J. Ragache - CBN Massif central



Grâce à l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité territoriale (ABT) de l'Est Cantal, le SYTEC a souhaité améliorer la connaissance naturaliste du territoire, sensibiliser la population et les acteurs à cette richesse naturelle et menacée, et prendre en compte la biodiversité dans les projets et documents de planification (SCOT Est Cantal approuvé le 12 juillet 2021). Depuis 2018, le CBN Massif central apporte son appui à cette démarche pour contribuer à la connaissance de la flore, à travers la réalisation d'inventaires floristiques, en particulier sur les biens sectionaux.

Ce document synthétise les connaissances acquises sur les biens de section. On y apprend que plus de la moitié de la flore et un quart des mousses connues du Cantal s'observent sur ces espaces dont le territoire et ses habitants portent la responsabilité de leur préservation !

Rédaction : M. POUVREAU, Q. RAGACHE / CBN Massif central

Relecture et compléments rédactionnels :
P.-M. LE HÉNAFF, L. MANSOT, S. PERERA / CBN Massif central,
Service Ingénierie du SYTEC

Illustration : S. PERERA / CBN Massif central

Conception graphique : S. PERERA / CBN Massif central

Réalisation : Juillet 2022 - Tous droits réservés.

**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
DU MASSIF CENTRAL**

1 rue Adrienne de Noailles
43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE
04 71 77 55 65
conservatoire.siege@cbn.fr
www.cbnmc.fr



**SYNDICAT DES
TERRITOIRES DE L'EST
CANTAL**

1 rue des Crozes
ZA du Rozier Coren
15100 SAINT-FLOUR
Tel : 04 71 60 72 64
www.sytec15.fr



**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
MASSIF CENTRAL**